

Les programmes de relance allemandes : un aperçu détaillé

Pour amortir la récession causée par la crise, l'Allemagne a voté deux plans de relance dont le volume s'élève à 80 milliards d'euros environ. Ces programmes ont pour objectif de stabiliser la demande des foyers, stimuler la demande par le biais d'investissements publics et limiter le nombre de licenciements.

Veillez trouver ci-dessous une synthèse du Ministère des Finances faisant le point sur les différentes mesures engagées et leur financement.

Paquet conjoncturel 1 (novembre 2008)

Coûts en milliards
d'€ (2009/2010)

Programme destiné à accroître le volume et le rythme des investissements

Affectation de ressources supplémentaires à des projets de transport à caractère d'urgence. En termes concrets : Davantage d'investissements dans le rail, l'amélioration de la protection contre les nuisances sonores, l'entretien et le développement du réseau routier national et les voies navigables. 2,00

Le programme d'assainissement du parc immobilier en termes de CO2 est réévalué. Davantage de bâtiments doivent améliorer leur efficacité énergétique. Cela profitera également à la transformation des logements pour les adapter aux besoins des personnes âgées ainsi qu'à l'assainissement des écoles, des jardins d'enfant et des infrastructures sportives et sociales. 0,20

Un programme spécial 2009 pour l'« amélioration de la structure économique régionale » mettra un montant supplémentaire de 200 millions d'euros à la disposition des Länder, qui compléteront eux-mêmes par une enveloppe supplémentaire de 100 millions d'euros. 0,30

Allègements fiscaux par le biais de réductions d'impôts au bénéfice des particuliers

Les cotisations d'assurance maladie de base et d'assurance dépendance, privées et obligatoires, effectivement versées pour les contribuables, les conjoints et les enfants seront intégralement prises en compte au regard de l'impôt à compter de 2010. 7,82

Les allocations familiales ont été augmentées mensuellement de 10 euros à 164 euros pour le premier et le deuxième enfant, de 16 euros à 170 euros pour le troisième et à 195 euros à partir du quatrième. L'abattement pour enfant à charge passe de 3.648 euros à 3.864 euros par enfant, le total des abattements prévus pour chaque enfant s'établissant à 6.024 euros. 4,42

Pour les petits emplois, l'impôt brut résultant de l'application du barème décroît dans une proportion de 20 % (510 euros maximum). Il baisse également de 20 % (4.000 euros maximum) en cas de dépenses exposées pour rémunérer des emplois ou des prestations de services domestiques.	0,08
La fiscalité du biogazole pur doit diminuer de 3 centimes par litre par an au cours des prochaines années par rapport à la législation actuelle.	0,26
Au niveau des prestations artisanales (travaux de rénovation, d'entretien et de modernisation), le plafond applicable aux dépenses réglées en 2009 pour des prestations rendues postérieurement au 31 décembre 2008 a été doublé, passant de 600 euros à 1.200 euros par an. Ainsi, sur un montant maximum de 6.000 euros de frais de main-d'œuvre, 20 % (1.200 euros) peuvent être déduits de l'impôt.	0,90
L'amortissement dégressif de 25 %, dans la limite d'un facteur 2,5 par rapport à l'amortissement linéaire pour dépréciation, a été remis en application pour 2009 et 2010.	6,27
Pour ces deux exercices, les possibilités de déduction pour investissement et d'amortissement spécial dont peuvent bénéficier les petites et moyennes entreprises (PME) ont été améliorées en faisant passer la limite du patrimoine professionnel, de la valeur économique des exploitations agricoles ou sylvicoles et des bénéficiaires, servant de critère d'admissibilité, respectivement à 335.000 euros, 175.000 euros et 200.000 euros.	0,61
Du 5 novembre 2008 au 30 juin 2009, les premières immatriculations de voitures particulières sont exonérées de la taxe sur les véhicules à moteur pendant un an. Les véhicules répondant à la norme Euro 5 ou Euro 6 ne sont pas imposables pendant deux ans. Cette exonération prendra fin au plus tard le 31 décembre 2010. Tout conducteur possédant déjà un véhicule conforme à la norme Euro 5, particulièrement non-polluante, bénéficie à compter du 1 ^{er} janvier 2009 d'une exonération d'un an de la taxe sur les véhicules à moteur. Le véhicule doit toutefois être agréé pour ce niveau d'émission à compter du jour de sa première immatriculation lorsque celle-ci est antérieure au 5 novembre 2008.	0,57
Pour chacun de leurs enfants, les parents vivant de l'allocation Hartz IV ou de l'aide sociale, recevront désormais 100 euros supplémentaires par année scolaire. Cette aide est destinée à l'achat du matériel et des fournitures scolaires de l'enfant. Son versement est prévu jusqu'au terme de la 10 ^e classe.	0,24
D'ores et déjà, depuis le début de la période de chauffage, au 1 ^{er} octobre 2008, les frais de chauffage sont pris en compte pour l'allocation logement. En moyenne, 20 % des frais susceptibles d'être pris en compte en fonction du nombre de personnes composant le noyau familial sont remboursés. Le montant moyen de l'allocation logement passe ainsi de 92 euros à 142 euros par mois.	0,12
À compter du 1 ^{er} janvier 2009, le taux de cotisation de l'assurance chômage est passé de 3,3 % à 3,0 %. Ce taux a été abaissé, à titre temporaire, jusqu'à 2,8 % pour la période du 1 ^{er} janvier 2009 au 30 juin 2010.	7,20
Programme de crédits et de garanties pour les entreprises et mesures de sauvegarde pour le maintien des emplois	
La Kreditanstalt für Wiederaufbau (Institut de crédit pour la reconstruction) doit élargir son offre de crédits. Par ailleurs, les risques encourus en termes de responsabilité par la banque de l'emprunteur qui accorde le crédit pourront être pris en charge jusqu'à hauteur de 80 %.	0,12

Volume total**31,11**

Paquet conjoncturel 2 (janvier 2009)

Coûts en milliards
d'€ (2009/2010)

Programme destiné à accroître le volume et le rythme des investissements

La Fédération met des fonds à disposition pour les écoles maternelles et structures analogues, les écoles, les routes et les hôpitaux. 4 milliards d'euros sont affectés au niveau fédéral à des investissements tels que le réseau autoroutier, mais aussi à l'assainissement énergétique du parc immobilier, et 10 milliards à un programme d'investissement communal. Une enveloppe supplémentaire de 3,3 milliards d'euros est fournie par les Länder. 17,33

Au cours des deux prochaines années, 500 millions d'euros ont été prévus pour aider et financer les recherches sur les systèmes de propulsion automobile d'avenir tels que les piles à combustible et l'hydrogène. 0,50

Cette année et l'année prochaine, la Fédération met à la disposition des petites et moyennes entreprises 450 millions d'euros par an pour financer des programmes de recherche. 0,90

Afin de relancer les ventes de voitures neuves, quiconque met à la casse un véhicule de neuf ans et plus et achète une voiture neuve ou une voiture de l'année bénéficie d'une prime à la casse de 2.500 euros. 1,50

Réductions d'impôts et autres allègements fiscaux au bénéfice des particuliers

À compter du 1^{er} janvier 2009 et rétroactivement, l'abattement à la base augmente de 170 euros et passe à 7.834 euros, les autres tranches du barème sont relevés de 400 euros et le taux minimum d'imposition est ramené de 15 à 14 %. Le 1^{er} janvier 2010, l'abattement à la base doit être à nouveau augmenté de 170 euros pour passer à 8.004 euros, les autres tranches devant être relevés de 330 euros. 8,94

Tous les bénéficiaires d'allocations familiales doivent toucher en 2009 un versement unique de 100 euros par enfant (bonus enfant). 1,58

La cotisation d'assurance maladie obligatoire, payée à parts égales par l'employeur et le salarié, baisse de 0,6 point à compter du 1^{er} juillet 2009. En compensation, la subvention fédérale prévue jusqu'ici pour l'assurance maladie obligatoire est augmentée. 9,50

Relèvement de l'allocation normale accordée pour chaque enfant aux chercheurs d'emploi bénéficiant du système de garantie du minimum d'existence et aux bénéficiaires de l'aide sociale par la création d'une troisième tranche d'âge pour les enfants de 6 à 13 ans donnant droit à 70 % de l'allocation de base (60 % jusqu'ici) à compter du 1^{er} juillet 2009. 0,51

Réorganisation de la taxe sur les véhicules à moteurs au 1^{er} juillet 2009. Entre autres, la taxe sera calculée en fonction du volume d'émissions de CO₂. Les véhicules les moins polluants seront avantagés. 0,26

Programme de crédits et de garanties pour les entreprises et mesures de sauvegarde pour le maintien des emplois

Les grandes entreprises ainsi que les petites et moyennes entreprises, qui ont une assise solide et qui n'obtiennent plus de crédits des établissements bancaires du seul fait de la crise financière, peuvent dès maintenant bénéficier de garanties de l'Etat. Ces garanties pourront aller jusqu'à un volume de 100 milliards d'euros d'ici le 31 décembre 2010.	3,00
Afin de permettre la mise en place de solutions sur mesure pour les chômeurs et les travailleurs menacés de chômage, des ressources supplémentaires sont mises à disposition pour la réalisation d'actions de remise en activité et de formation.	1,97
Pour la réembauche des personnes travaillant à titre intérimaire, des subventions seront accordées en 2009 et 2010 sur le budget de l'Agence fédérale pour l'emploi à des fins de formation.	0,40
En 2009 et 2010, les cotisations sociales seront remboursées aux employeurs pour moitié en cas de chômage partiel et intégralement pendant les périodes de formation. Les conditions d'accès à l'allocation de chômage partiel seront allégées et les procédures simplifiées.	2,30
Le domaine d'application du programme de l'Agence fédérale pour l'emploi pour le « perfectionnement des travailleurs peu qualifiés ou plus âgés des entreprises » sera élargi.	0,40
Création de postes supplémentaires à l'Agence fédérale dans les départements « placements » et « prestations ».	0,80
Volume total	49,89

voir aussi www.bundesfinanzministerium.de